

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

INFORMATIONS

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE

Notice sur le nouveau Musée National des Beaux-Arts (suite), par M. L.-H. Labande.

PARTIE NON OFFICIELLE**INFORMATIONS**

Dans son audience du 21 mai 1935, le Tribunal Correctionnel a prononcé le jugement ci-après :

C. M., courtier en vins, né le 4 juin 1871, à Espé-
gaza (Aude), demeurant à Saint-Nazaire-d'Aude
(Aude) : 50 francs d'amende (par défaut), pour exer-
cice de commerce sans autorisation.

LA VIE ARTISTIQUE**Notice sur le nouveau Musée National
des Beaux-Arts.****TROISIÈME ARTICLE**

Nous avons à envisager maintenant les tableaux anciens n'intéressant pas la Principauté qui ont été mis pour quelques années à la disposition des organisateurs du Musée par M. Mori et ses amis, MM. le marquis d'Aguerre et Jules Féral. Ils datent de la fin du XIV^e siècle et des époques suivantes jusqu'à l'origine du XIX^e. Différentes écoles sont représentées, mais surtout la française et l'italienne.

Parmi les premières, nous signalerons une *Crucifixion* sur fond or, qui doit avoir été exécutée aux environs de 1425. L'intérêt qu'elle présente est d'être connexe à d'autres tableaux fort rares, qui se trouvent soit au musée de Bâle, soit chez M. Marius Bernard, à Marseille. Elle se rattache à cette école provençalo-catalane révélée depuis peu de temps. Ici les personnages sont tous à pied, tandis qu'ailleurs ils sont à cheval, même le grand-prêtre des juifs qui est caractérisé par une mitre sur la tête. D'une époque plus tardive sont des portraits de l'école française, tels que celui du duc d'Anjou, plus tard roi sous le nom d'Henri III ; trois autres sont de cette facture si séduisante qui charme

dans les œuvres du XVI^e siècle. Enfin, on signalera une petite toile montrant le roi Louis XVI, sa fille et le Dauphin à la Conciergerie.

De l'école flamande, on notera une *Descente de croix* du XVII^e siècle ; de l'école hollandaise, une nature morte du XVI^e, *Gibier et engins de chasse*.

Voici de magnifiques spécimens de l'école italienne : *Vierge et Enfant* de la fin du XIV^e siècle ; deux Saints sur fond d'or, par Giovanni di Paolo, très bon tableau qui ne peut être qu'admire par les connaisseurs ; une *Vierge et Enfant dans un paysage*, par Antonio Vitérbo ; une *Femme et l'Amour*, par Antonio Pelligrino. Mais la toile la plus riche est le portrait du *Doge Pasquale Cigogna*, par le Tintoret ; puis, un portrait de femme considéré comme étant celui de Bianca Capello, qui a mérité d'être attribué à Paul Véronèse.

Signalons avant de terminer cette série, deux œuvres de l'école anglaise, le portrait d'un maître par Mary Beal et deux femmes nues avec accessoire de fleurs par William Etty. Tout ceci n'est qu'une amorce. Bien qu'il semble difficile d'acquérir plus tard des œuvres du Tintoret, de Véronèse ou des primitifs, dont la valeur, quand elle est réelle, atteint de hauts prix, on peut s'attendre, dans un Musée bien géré, à voir des œuvres anciennes arriver soit par achats, soit surtout par donations. Nous en émettons le vœu bien volontiers.

Une série encore plus modeste aujourd'hui, mais qui est appelée à s'enrichir promptement est celle des tableaux, aquarelles, gravures, etc., émanant d'auteurs monégasques ou domiciliés dans la Principauté, dont le sujet n'a aucun rapport avec le pays. Dans cet ordre d'idées, est un bon portrait de M^{me} de Labey par Jean-François Bosio, frère du sculpteur. On sait qu'il naquit à Monaco le 7 juin 1764 et qu'il mourut à Paris le 6 juillet 1827. Elève de David, puis professeur de dessin à l'Ecole Polytechnique, il est connu pour avoir fait de nombreux envois au Salon depuis 1793 jusqu'en 1824. Le portrait dont nous venons de parler (il appartient au marquis d'Aguerre et devrait rester ici) est tout à fait caractéristique de son talent, beaucoup mieux que le petit portrait d'homme qui a été donné au Comité des traditions locales par M. Stéphane Bosio, de Nice. J.-F. Bosio ne se contentait pas de peindre sur toile ; il exécutait aussi des gravures au pointillé, en général de teinte bistre. Les épreuves en sont assez recherchées. Nous en exposons six, en attendant mieux : *le Lever et le Couché des ouvrières en linge*, *les Quatre Coins*, *le Bal de l'Opéra*, *l'Escamoteur*, *les Oubliés*.

A côté des œuvres de Bosio on n'a pu placer qu'un tableau de M. A. Visconti qui figurait au X^e Salon monégasque. Mais il est de haute qualité et d'un art raffiné. Au Salon il séduisait tellement les visiteurs par la recherche des tons blancs sur blancs, par sa virtuosité, que le Président du Comité d'action du Musée a cru devoir s'adresser à la générosité bien connue de l'artiste pour le prier de s'en dépouiller. M. Visconti y a consenti de bonne grâce. Nous le prions d'agréer des remerciements auxquels se joindra la reconnaissance de tous les visiteurs du Musée national. Si pour le moment, cette série est la moins bien représentée, elle est appelée à prendre dans un avenir prochain un assez grand développement, les artistes ne manquant pas dans la Principauté.

Nous n'avons plus qu'une série à envisager maintenant : c'est une des plus abondantes, puisque c'est la collection Mori dont l'exposition a donné l'impulsion à la création du Musée national. Nous avons déjà dit qu'elle contenait des dessins, aquarelles et tableaux d'artistes réputés pour être le plus à l'avant-garde. C'est annoncer que si certaines personnes, habituées à ce qui paraissait des extravagances aux yeux des autres amateurs d'art, y trouvent de nombreux motifs d'admiration, la plus grande partie du public sera plutôt surprise et effrayée par ce qu'elle verra.

Nous nous bornerons à donner la liste des principales œuvres sans vouloir porter d'appréciation : *Le Mont Saint-Michel*, par Aubry ; un *Paysage avec remorqueur*, par Camille Bombois ; *le Port d'Anvers*, par Georges Braque ; une *Femme dans un bar* et une autre en habit rouge avec un chien, par Georges Bottini ; un *Paysage de Bouttine* ; *le Moulin-Rouge à Paris*, par Charles Camoin ; une *Scène russe*, aquarelle par Chagall ; une *Danseuse couchée* de Charmy ; un portrait par Colasson ; une *Nature morte* de Coubine ; les *Bords de la Seine*, par André Derain ; un portrait de femme, par Georges Desvallières ; un *Homme et une femme au comptoir d'un marchand de vin*, aquarelle de Dignimont ; une *Femme fumant une cigarette*, aquarelle de Jean Dufy ; un *Vase de fleurs*, à côté d'une toile représentant un intérieur, du même artiste ; un portrait de femme sur ton bleu, par Raoul Dufy ; trois femmes nues, gouache, par Drivier ; un tableau de Pierre Dumont, *la Maison de la belle Gabrielle à Montmartre* ; un *Intérieur de cuisine*, par René Durey ; *le Port de Marseille*, par Henri Epstein ; une *Nature morte* de Favory ; *le Marché aux puces à Saint-Ouen*, par Fevre ; *le Jardin des Tuileries*

aquarelle de de Flamort ; deux spirituels dessins de Forain avec des légendes à l'emporte-pièce comme il savait en faire ; un *Vase avec des roses*, aquarelle du peintre japonais Foujita ; le *Pont aux changes*, toile d'Othon Friez ; une *Vue de Cassis*, par Galanis ; les *Bords de la Marne*, par Paul Gen ; le *Port de Villefranche*, par Lucien Genin ; une *Danseuse debout* et une tête de femme, par Charles Gir ; un *Chat surveillant un poisson doré dans un bocal*, par Guimot ; un portrait de femme, par Maurice Hensel ; la *Place de l'Opéra* et la *Porte Saint-Denis*, deux gouaches, par Max Jacob ; une *Vue de Saint-Tropez*, par Kisling ; une *Femme dans un foyer de théâtre*, aquarelle, par C. Laborde ; *Saltimbanques*, par Lagar ; portrait de femme avec paysage, par de La Serna ; un *Paysage*, la *Rue Lepic à Montmartre*, une *Rue de village*, un *Vase avec fleurs*, par Lepin ; une *Femme nue*, aquarelle, par A. Lothe ; une autre aquarelle de Mauguin, représentant un *Paysage* ; un portrait de femme, par Modigliani ; *Trois Femmes et un enfant*, aquarelle, par Ubaldo Oppi ; *Nature morte avec fruits*, par H. Otthman ; la *Danseuse Tirka*, par Hélène Perdriat ; un portrait d'espagnole, aquarelle, par Francis Picabia ; un *Vase de fleurs*, par Picart-Ledoux ; une *Scène d'intérieur*, fusain et crayon de Picasso ; un amusant dessin de Poulbot, *Enfants à Montmartre* ; une *Femme dans un café*, par Charles Réal ; un *Intérieur de café avec un nègre*, par Charles Rocher ; *Vase avec des roses*, Pierre Rode ; quatre dessins d'Auguste Rodin, exécutés par le grand sculpteur pour M. Mori ; un *Homme grotesque*, par Georges Rouault ; une *Femme nue avec colombe*, par Tobeen ; un *Paysage*, par Trichenko ; un autre, par Maurice Utrillo ; un *Village corse*, par Utter ; trois tableaux de Suzanne Valadon, la mère d'Utrillo, *Portrait de M^{me} Coquirot*, *Homme dans un intérieur* et *Nègresse nue* ; un *Vase de fleurs*, par Vincent Van Gogh ; un *Paysage italien*, par Henri de Varoquier ; deux *Paysages*, par Maurice de Vlaminck ; enfin deux aquarelles de Frank Will. Dans toute cette collection on ne manquera pas de remarquer des œuvres d'artistes qui se sont déjà fait assez apprécier pour entrer au Musée du Luxembourg, sans parler du Musée de Grenoble qui a accueilli quelques-uns des plus audacieux.

D'un tout autre caractère, sont trois paysages du peintre hollandais Tony Hirschig, qui ont été donnés par le docteur Brédus.

Telles sont pour le moment les séries d'œuvres sculptées, dessinées, peintes à l'aquarelle ou à l'huile que l'on pourra contempler au Musée national. On n'attend plus pour ouvrir les portes que l'inauguration intime fixée au vendredi 31 mai. Le public sera admis aussitôt après à porter un jugement sur l'effort accompli. Il faudra bien qu'il se rappelle que le Musée tel qu'il se présente aujourd'hui ne restera pas ainsi ; d'abord parce que les séries d'œuvres anciennes et modernes appartenant à M. Mori et à ses amis ne sont prêtées que pour un temps ; ensuite parce qu'il nous est permis d'espérer quelques acquisitions, des donations multiples. Il y en a déjà beaucoup trop qui ont échappé à la Principauté de Monaco, faute de local pour les recueillir. D'autres sont attendues. Soyons optimistes.

L.-H. L.

ECOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE HOTELIERE DE LA COTE D'AZUR

Les parents qui, à la rentrée d'octobre prochain, désirent faire fréquenter l'Ecole Pratique d'Industrie Hôtelière à leurs enfants, sont priés de les faire inscrire dès maintenant, les demandes étant nombreuses.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Ecole, 144, rue de France, Nice.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M^{te} LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITE PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif en date à Monaco du dix-sept mai mil neuf cent trente-cinq,

M. François-Louis-Théophile GASTAUD, propriétaire, administrateur de l'Hôpital de Monaco, demeurant à Monaco, rue des Princes, n° 7.

A vendu au *Domaine Public de l'Etat*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles, de la Légion d'Honneur et de la Couronne d'Italie, Administrateur des Domaines, demeurant à Monaco,

1° Une parcelle de terrain sise au quartier du Ténao, à Monte-Carlo en façade de la villa Mary, confrontant : du nord, le surplus de la propriété restant appartenir au vendeur (villa Mary) ; de l'est, un escalier public ; du sud, le boulevard d'Italie ; de l'ouest, le *Domaine* acquéreur des époux Crawford-Stanhope.

2° Une petite parcelle de terrain dépendant de la villa Mary, confrontant : de l'est, un escalier public ; du sud, le restant de la propriété du vendeur, et de l'ouest, également la propriété de M. Gastaud, sise aux mêmes lieu et quartier. L'ensemble de ces deux parcelles d'une contenance approximative totale de deux cent six mètres carrés treize décimètres carrés.

Les dites parcelles de terrain reconnues nécessaires à l'élargissement du boulevard d'Italie et l'escalier du Calat, ainsi qu'il résulte des Ordonnance-Loi du 1^{er} juin 1933, et Ordonnance Souveraine du 27 octobre même année.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de deux cent quatre-vingt mille francs, comme dédommageant entièrement M. Gastaud de l'expropriation entreprise, ci **280.000 fr.**

L'un des originaux du dit acte a été déposé, aujourd'hui même, au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrit.

Les personnes ayant sur les parcelles de terrain vendues des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit bureau dans un délai de quinze jours à défaut de quoi les dites parcelles de terrain en seront définitivement affranchies ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ces mêmes parcelles de terrain, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus-indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la Loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le 31 mai 1935.

L'Administrateur des Domaines,
CH. PALMARO.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date du vingt-quatre mai mil neuf cent trente-cinq, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance

de la Principauté de Monaco a admis la dame Françoise BELLONE, née VIALE, commerçante à Monaco, 31, boulevard Charles III, Restaurant de Genève, au bénéfice de la liquidation judiciaire.

M. E. Trotabas, juge du siège, a été nommé juge commissaire, et M. Orecchia, liquidateur provisoire de la dite liquidation judiciaire.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 28 mai 1935.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS DE CONVOCATION

D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les modalités du financement approuvé en principe par l'Assemblée du 16 Avril dernier pour renforcer la trésorerie de la Société devant être revues et une émission se révélant préférable dans l'intérêt social, Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le Lundi 8 Juillet 1935, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Emission d'Obligations éventuellement convertible en Actions à compter du 1^{er} Avril 1937, pouvant entraîner, à partir de cette date et par voie de conséquence, l'augmentation du Capital Social et des modifications à apporter aux articles 5, 6 et 9 des Statuts.
- 2° Modalités de l'opération ; détermination du droit de préférence offert aux Actionnaires ; pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration.

Les dépôts de titres devront être effectués auprès de banques, agents de change ou notaires, suivant les modes et dans les conditions prévus aux Statuts.

MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Déposer leurs titres dans les caisses d'une banque, d'un agent de change ou d'un notaire qui les immobilisera jusqu'au lendemain de l'Assemblée ;

2° Remettre leur pouvoir à la banque, à l'agent de change ou au notaire dépositaire qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ou adresser directement au siège social ce pouvoir avec le récépissé de dépôt des titres.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société, à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 28 Juin, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

JETONS DE PRÉSENCE. — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action, et 1 franc par cinquième, présents ou représentés à l'Assemblée réunissant le quorum.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO,
Docteur en Droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco

Vente de fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit mai mil neuf cent trente-cinq, M. Marie-Joseph-Antoine VENDÉIX, hôtelier, demeurant à Monte-Carlo, 1, rue des Lilas, a vendu à M. Eugène-Louis-Paul WEBER, propriétaire, demeurant à Monte-Carlo, 1, rue des Lilas, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant, connu sous le nom de *Hôtel Lido*, sis à Monte-Carlo, 1, rue des Lilas.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 30 mai 1935.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE POGET
Avenue Saint-Michel, Monte-Carlo

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Par acte s. s. p. du 20 mai, enregistré, les époux COUTANCEAU-MANGON DE LA LANDE ont vendu à M. P. ROBIN, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de bijouterie fantaisie qu'ils exploitaient 6, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, en l'Agence Poget, dans les délais légaux.

Monaco, le 30 mai 1935.

CESSION DE PORTEFEUILLE
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Pierrat, notaire à Beausoleil, le 13 mai 1935, timbré et enregistré à Monaco, M^{me} Caroline-Honorine MONTEDONICO, directrice d'Agence, demeurant à Monaco (Principauté), rue Grimaldi, n° 28, épouse contractuellement séparée quant aux biens de M. Marcel SAQUET, a cédé à M. Gabriel OLLIVIER, publiciste, et M^{me} Marie-Antoinette MARCHESI, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, boulevard d'Italie, n° 20, un portefeuille de représentation d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, s'appliquant à la représentation de la Compagnie *La France* sur le territoire de la Principauté de Monaco, dont le siège de la dite représentation est actuellement à Monaco, rue Grimaldi, 28.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monte-Carlo, 20, boulevard d'Italie, au domicile de M. et M^{me} Ollivier, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 30 mai 1935.

(Signé :) OLLIVIER.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO,
Docteur en Droit, Notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente aux enchères publiques sur Saisie et sur baisse de mise à prix

Le 18 juin 1935, à 10 heures du matin, à Monaco, en l'étude de M^e Auguste Settimo, notaire, et par le ministère du dit notaire,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur saisie, et sur baisse de mise à prix :

D'un fonds de commerce de coiffeur exploité par M. Edouard MARTIN, sis à Monaco, boulevard Albert I^{er}, dans les locaux dépendant de l'Hôtel Bristol. Ce fonds comprenant :

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, et le droit pour le temps restant à courir au bail des locaux dans lesquels le dit fonds est exploité.

Cette adjudication est poursuivie à la requête de la SOCIÉTÉ ANONYME DES HOTELS BRISTOL ET MAJESTIC, dont le siège est à Monaco, boulevard Albert I^{er}, contre le dit M. Edouard Martin.

Elle a lieu en exécution d'une ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Monaco le 22 mai 1935.

Mise à prix, pouvant être baissée séance tenante 30.000 fr.
Consignation pour enchérir 4.000 fr.

Les marchandises existant en magasin devant être prises en sus du prix d'adjudication à prix de factures.

Le prix d'adjudication et des marchandises sera payable comptant le jour de l'adjudication.

L'adjudicataire devra obtenir, à ses risques et périls, les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du fonds.

Fait et rédigé par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, commis pour procéder à la vente en vertu de l'ordonnance précitée et détenteur du cahier des charges.

Monaco, le 30 mai 1935.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO,
Docteur en droit, Notaire
41, rue Grimaldi, Monaco.

ANGLO CONTINENTAL HOLDING COMPANY

Société Anonyme Monégasque au Capital de 1.000.000 de francs
Siège social : 24, avenue de la Costa

Le 29 mai 1935, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les sociétés anonymes.

Les expéditions des actes suivants :

1° Des Statuts de la Société Anonyme Monégasque dite *Anglo Continental Holding Company* établis par acte reçu en brevet par M^e Auguste Settimo, le trente avril mil neuf cent trente-cinq et déposés après approbation aux minutes du dit notaire, par acte du vingt mai mil neuf cent trente-cinq ;

2° De la déclaration de souscription et de versement du Capital social faite par le fondateur, suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le vingt-quatre mai mil neuf cent trente-cinq, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs dûment certifiée par le fondateur ;

3° De la délibération de l'Assemblée Générale constitutive des actionnaires de la dite Société, tenue à Monaco, le vingt-quatre mai mil neuf cent trente-cinq et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du dit notaire, par acte du même jour. La dite assemblée ayant en outre fixé le siège social à Monte-Carlo, 24, avenue de la Costa.

Monaco, le 30 mai 1935.

(Signé :) A. SETTIMO.

Société des Obligataires de la Société de l'Hôtel Mirabeau à Monte-Carlo

Messieurs les Obligataires de la Société de l'Hôtel Mirabeau, à Monte-Carlo, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, Hôtel Mirabeau, le 14 juin 1935, à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Compte rendu du bilan de l'exercice 1934-1935;
- 2° Situation envers le propriétaire ;
- 3° Nomination de deux Administrateurs de la Société Civile des Obligataires en remplacement des Administrateurs actuels démissionnaires ;
- 4° Situation des Obligataires et mesures à prendre pour la défense de leurs intérêts ;
- 5° Questions diverses.

Les porteurs de bons devront déposer leurs titres dans une banque ayant son siège à Monaco ou chez M^e G. Robert-Colomby, à Nice, pour le 10 juin 1935 au plus tard.

GUERIR

L'HYGIÈNE DES ONGLES

L'hygiène des ongles présente la plus grande importance. Nos mains, surtout en ville, touchent à tout : poignées de portes et de portières, rampes d'escaliers, papiers, objets divers, vêtements, etc..., tous inévitablement souillés de poussières et de microbes, prêts à l'offensive.

La plus banale démangeaison nous incite à nous gratter avec ces ongles si commodément créés par la nature ; mais demain, une légère rougeur va faire son apparition ; une sensation de tension progressive s'accroît ; un point blanc se forme, aurolé de pourpre : le furoncle est créé avec toutes ses conséquences.

Dans un article précis, publié dans le numéro du 1^{er} juin de « GUERIR », la grande revue de vulgarisation médicale et scientifique, le Docteur Maurice Rollot montre tous les dangers que peuvent nous faire courir les ongles sales et donne les conseils d'hygiène que les lecteurs de cette belle publication mettront en œuvre avec profit.

Dans ce même numéro de « GUERIR », lisez également les articles suivants :

Ne soulevez pas les enfants par le poignet. — Conseils pratiques aux baigneurs : comment se soigner « aux eaux ». — Les péritonites aiguës. — La couperose. — Quand, pourquoi et comment on extirpe la matrice. — Médecine sportive : sur le stade. — Abrégé de l'histoire de l'éducation physique. — Les vertus curatives des plantes : le pissenlit. — Les grandes enquêtes de « GUERIR » : les trafiquants du radium. — L'athropsie, maladie d'inassimilation des nourrissons. — Le dermatographisme. — La journée du malade. — Qu'est-ce qu'une race ? — Cicatrices et greffes en chirurgie esthétique. — Les emplois peu connus du vinaigre. — L'alimentation à la période de la ménopause, etc...

« GUERIR » est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 francs. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 bis, rue Keppler, Paris 16^e. (Joindre 2 francs en timbres-poste.)

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

ABAISSEMENT DU PRIX DES PLACES DE LITS-SALON ET DE COUCHETTES

Pour voyager la nuit sans fatigue, sans perte de temps, utilisez les places couchées dont les prix sur le P.-L.-M. viennent d'être réduits. Pour une place de lit-salon vous ne payerez, en sus du billet de 1^{re} classe, que 130 fr. jusqu'à 600 km., 170 fr. de 601 à 750 km., 200 fr. de 751 à 950 km. et 230 fr. au delà.

Si vous occupez des places de lits-salon avec votre famille, la troisième personne bénéficiera d'une réduction de 20 %, la quatrième d'une réduction de 30 % et chacune des suivantes d'une réduction de 40 %.

Par ailleurs, les suppléments des prix des couchettes sont ramenés de 34 fr. à 30 fr., pour un parcours ne dépassant pas 600 km. de 63 fr. 50 à 50 fr. pour un parcours supérieur à cette distance. Pour une place de couchette-toilette, le supplément est fixé uniformément à 65 fr. au lieu de 79 fr. 40. Si vous occupez des places de couchettes et de couchettes-toilette avec votre famille, la quatrième personne bénéficie d'une réduction de 20 %, la cinquième d'une réduction de 30 % et les suivantes d'une réduction de 40 %.

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

AVIS

A l'occasion des Fêtes de la Pentecôte, les billets d'aller et retour ordinaires délivrés à partir du mardi 4 juin 1935 seront exceptionnellement valables, quelle que soit la distance, jusqu'au lundi 17 juin 1935.

GRANDS RÉSEAUX DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS

EXPOSITION D'ART ITALIEN A PARIS

Le programme des grandes fêtes de Paris comprend deux importantes Expositions d'Art italien. A cette occasion, les gares des grands réseaux français délivrent, du 15 mai au 15 juillet, à destination de Paris, des billets d'aller et retour à prix réduits, toutes classes, valables dix jours y compris dimanches et fêtes.

Votre billet réduit de 30 % pour le parcours aller et retour en chemin de fer, comporte le prix d'entrée aux deux Expositions. Une seule condition à remplir : n'oubliez pas de faire timbrer votre coupon de retour à l'une de ces deux Expositions.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

A VOS PROCHAINES VACANCES.....

Vous irez, comme chaque année, aux eaux, à la mer ou à la montagne et pour atteindre les bienfaites stations balnéaires, thermales et climatiques vous allez bénéficier des nouvelles facilités. Pendant la période du 15 mai au 30 septembre, vous pouvez obtenir des billets d'aller et retour comportant des réductions de 20 à 30 % selon la classe. Il vous suffit d'effectuer un parcours (retour compris) d'au moins 600 km. si vous vous rendez à une station balnéaire et d'au moins 300 km. si vous vous rendez à une station thermale et climatique. La validité des billets est de 33 jours ; vous pouvez les faire prolonger de deux fois de 30 jours mais sans dépasser le 5 novembre. Ainsi, vous n'êtes plus tenu comme auparavant à un séjour minimum de 12 jours dans la station ; pendant toute la saison d'été vous pouvez vous procurer ces billets à prix réduits sans tenir compte des périodes d'avant-saison et d'arrière-saison, enfin, la faculté de prolongation des billets anciennement limités aux stations balnéaires est étendue aux autres stations thermales et climatiques. Pour obtenir des renseignements complémentaires, particulièrement sur les stations auxquelles ces facilités sont applicables, veuillez vous adresser aux gares, bureaux et agences P.-L.-M.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LA BONNE FORMULE.....

Pour vous qui voulez voir du pays à votre fantaisie, faites comme le parfait touriste : ne prenez pas de billet, prenez une carte d'excursions. Ainsi vous pourrez atteindre la région que vous aurez choisie, la visiter à votre gré, découvrir chaque jour un paysage nouveau, vous

arrêter pour repartir, vous reposer le soir dans la patiente attente de la surprise du lendemain et, au retour, parler de la Savoie, du Dauphiné, du Jura, du Morvan, de l'Auvergne, de la Provence et de la Côte d'Azur.

Cette manière de voyager est très avantageuse si vous désirez vous déplacer beaucoup dans une contrée. Elle supprime tout aléa dans l'établissement d'un budget de voyage.

Le P.-L.-M. tient à votre disposition toute l'année en 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classes des cartes d'excursions à prix réduit de 15 ou 30 jours. Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié prix. Si vous souscrivez des cartes de famille au même moment et pour le même parcours vous bénéficiez de réductions supplémentaires.

Pour être renseigné plus en détail, adressez-vous aux gares, bureaux et agences du P.-L.-M.

BON-PRIME à nos Lecteurs

Nous vous offrons un abonnement de 3 mois

pour 6 francs

seulement

Etranger : 9 francs

"Maisons pour Tous"

soit 3 fascicules-albums pratiques permettant **SANS MAISON ET SANS ARGENT** de construire grâce aux conseils de cette Revue qui vous tirent d'embarras

si vous avez une maison

d'en obtenir tout l'agrément et le profit grâce aux modèles de maisons, d'arrangements, aux exemples de transformations, aménagements, équipements qui réduisent efforts et fatigue.

REMBOURSE immédiatement

par deux superbes primes : Un numéro mensuel de *Vie à la Campagne* (valeur 5 fr.). Un numéro spécial de *Jardins et Basses-Cours* (valeur 1 fr. 50). Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, boul. Saint-Germain, Paris (6^e).

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum. Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 francs

seulement

Etranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc..., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 37^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

MONTE-CARLO

Casino ouvert toute l'Année

(De Mai à Octobre)

SAISON DE BAINS DE MER

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique - Solarium - Restaurant
Hôtel sur la Plage

Le 12 Juillet, Ouverture du

SPORTING D'ÉTÉ

Le Théâtre de la Mer :: Les Fêtes sur l'Eau

COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

GOLF CLUB DU MONT-AGEL

Altitude 820 mètres - 18 trous

CENTRE D'EXCURSIONS UNIQUE

Communications rapides
par Chemin de Fer P.-L.-M. et nombreux Cars salons

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^D DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.
Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 février 1935. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44620, 53447.
Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 mars 1935. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 20647, 329137.
Mainlevées d'opposition.
Néant.
Titres frappés de déchéance
Du 13 mai 1935. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1935